

Centre Expert plaies chroniques d'Ille et Vilaine

Lomig Le Bihan, IDE Expert plaie

La plaie chronique : définition

« Une plaie chronique est une plaie dont le délai de cicatrisation est allongé. Une plaie est considérée comme chronique après 4 à 6 semaines d'évolution, selon son étiologie. Les causes de plaie chronique incluent notamment les ulcères de jambe, les escarres, les plaies du diabétique et les moignons d'amputation »



Ulcère artériel



Ulcère veineux



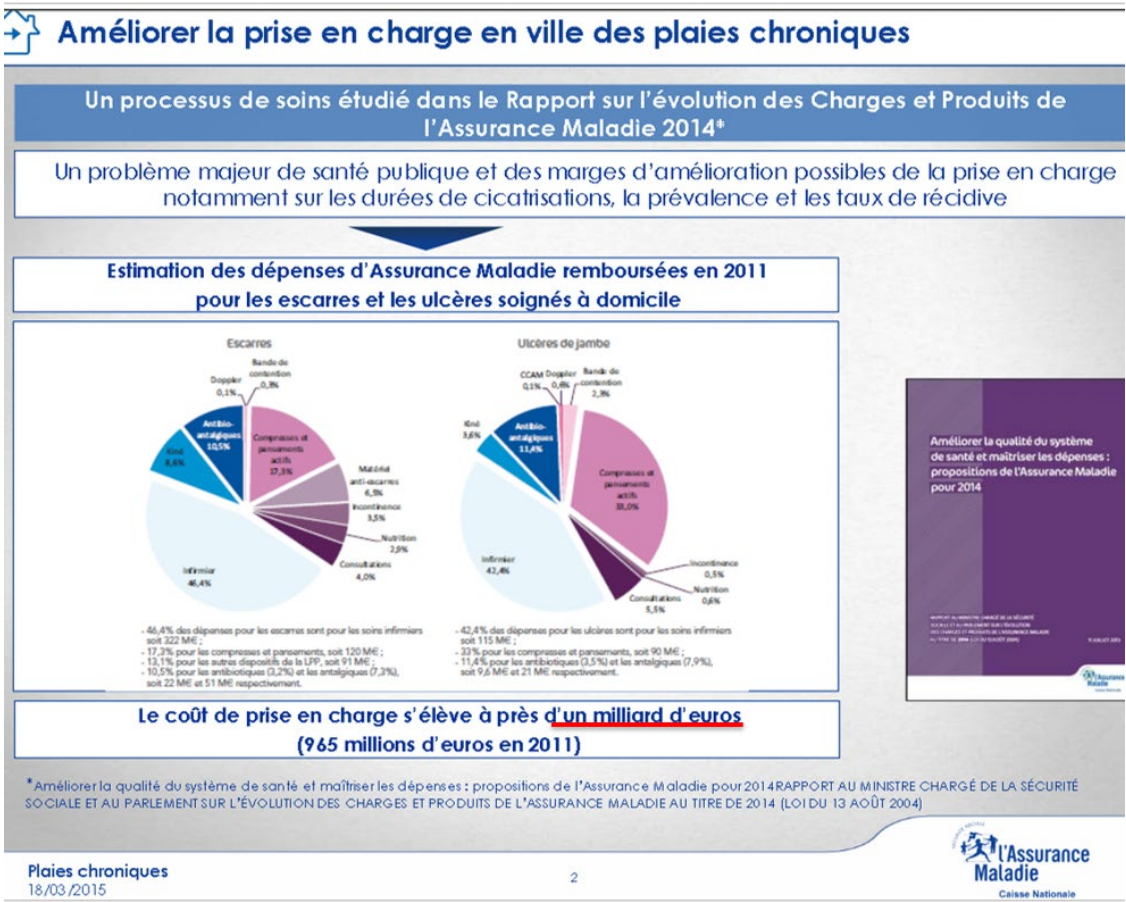
Plaie du pied diabétique



Escarre



Moignon d'amputation



Centres experts plaies

- Missions:
 - **Le centre expert plaies vise à garantir l'accès à des soins adaptés pour les patients porteurs de plaies chroniques**
 - Personnes porteuses de plaies chroniques avec un besoin d'expert :
 - Escarres
 - Plaies d'origine vasculaire
 - Plaies d'origine diabétique
 - Plaies d'origine cancérologique
 - Aux professionnels de santé de ville et en établissement de santé, par un appui en mobilité précoce, dans le cadre de la coordination des parcours et du développement des connaissances.
 - Actions menées:
 - Une consultation/téléconsultation plaie de premier niveau
 - Un déplacement en mobilité précoce auprès du patient et du professionnel qui le prend en charge pour une démarche d'aller vers et de formation
 - Un avis expert avec accès facilité
 - Des prestations de formation spécialisées

En Bretagne

- CPAM 2012: chainer les patients/parcours de soin (rendu ARS 2016: Anne Vivies).
- Appel à projet ARS bretagne: 1 centre expert par département pour être au plus proche de la population
- Entre temps plusieurs projets régionaux: CICAT LR (domoplaies)
- CATEL: recommandations de bonnes pratiques patients porteurs plaies chroniques
- Groupe téléplaies (SFFPC, vasc, SFE, diabétologie)



POLE SAINT HELIER

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

Service émetteur : Direction adjointe de l'hospitalisation
Département de l'Offre Hospitalière

Affaire suivie par : Direction adjointe Hospitalisation – Département de l'offre hospitalière

Date : 15 novembre 2021

Appel à candidatures relatif à la création d'un centre expert « Plaies chroniques » sur chacun des quatre départements bretons.

Centres experts plaies Bretons



- Fondation Ildys Perharidy (neuro)
- CHU Brest (vasc)

Tel : 02 98 29 39 39
et 02 98 22 33 33

CH de Paimpol
Tel: 02 96 55 61 80

- Pôle Saint Hélier
- CHU Rennes
- HAD 35

Tel: 02 23 05 31 55

Clinique des Augustines
Tel : 02 97 73 18 24

Un peu de notre histoire

- 2 études: - prévalence des escarres en EHPAD 2013 (Perse), 14960 résidents et prévalence 5,73% (858 résidents porteurs d'escarre).8

 - IDE libéraux d'Ille et Vilaine: 1173 questionnaires (retour 212), 75% estiment leur formation insuffisante.9

- Création équipe plaie

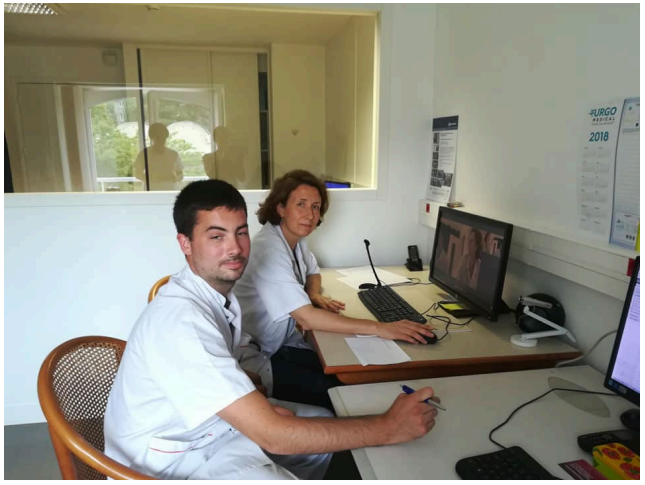
- 2013 : Appel à projets régional de télémédecine

- Partenaires pilotes:

Résidence Père Brottier-Pléchatel

Et bien d'autres…

Prise en charge des plaies chroniques au pôle Saint Hélier





<u>Organisation interne, une équipe pluridisciplinaire :</u>

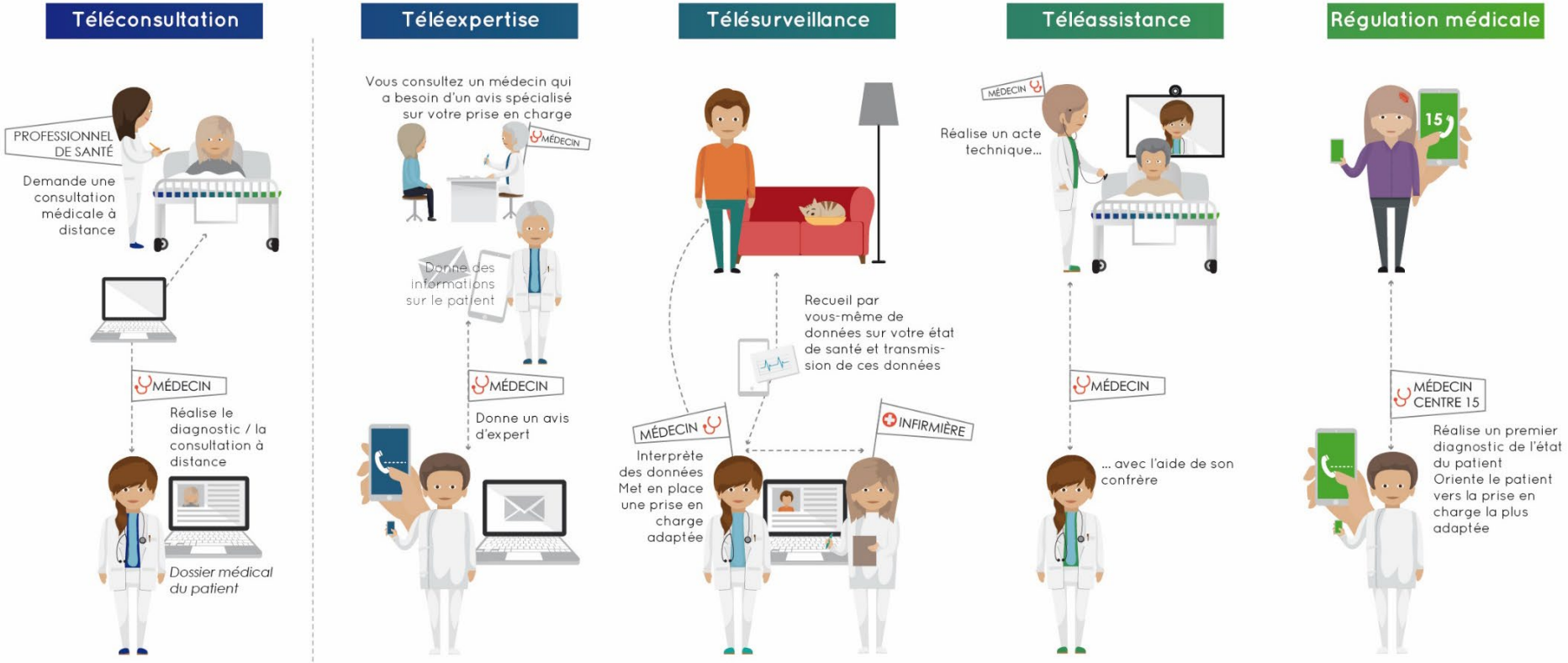
Médecins, IDE DU plaies, ergo, kiné, assistante sociale, diététicienne, service informatique, cadre de santé…

PÔLE SAINT HÉLIER

TLM Télémédecine PLAIES CHRONIQUES et RÉÉDUCATION



Télémédecine: 5 types d'actes



2018, la télémédecine entre dans le droit commun

Opportunité de généraliser les usages puisque la télémédecine est reconnue comme un outil du **parcours de soins**

- Acte de téléconsultation **remboursable** par l'AM à partir du 15 septembre 2018 (entre 23 et 58,5 euros) et acte de télé-expertise à partir du 10 février 2020 (20 euros) + demande TLE à partir de mars 2023 (10 euros)

- Mise à disposition des informations sur ces 2 actes de télémédecine sur Ameli et site Bebop (Etablissements de santé), PAPS, ARS, E-kermed (GCS e santé), URPS …

- Mémos transmis aux médecins et établissements sur la facturation

Avantages de la TLM

Pour le patient:

-Accéder aux soins sans se déplacer physiquement (limite le coût transport) ni patienter (confort)

-Gain de temps

-Adhésion au projet thérapeutique

-Patient acteur

-Discours unique des professionnels

-Expertise à domicile (le bon soignant pour le bon patient)

-Obtenir un avis d'expert (patient non mobilisable, désert géo…)

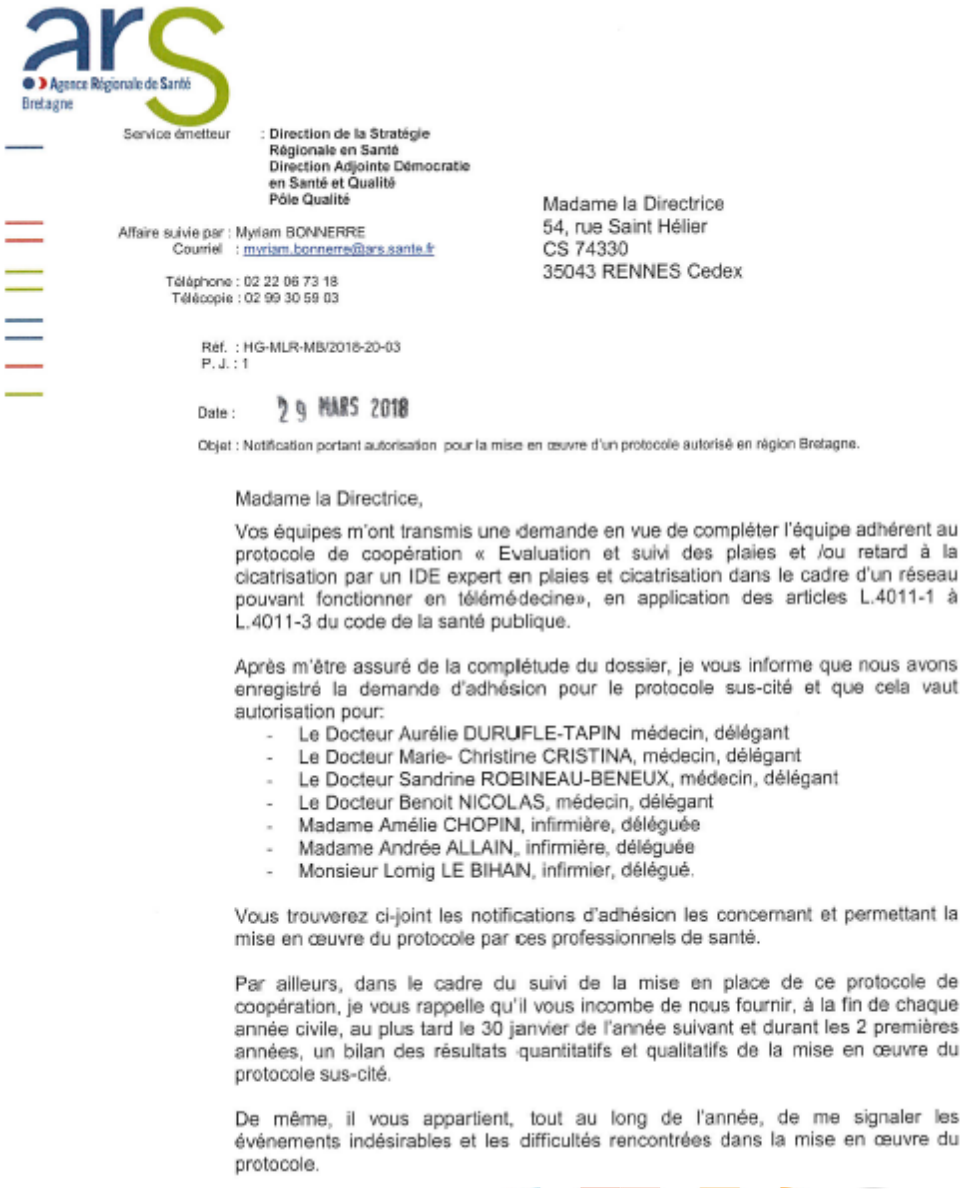
Pour les soignants:

- Organisation apprenante: temps de formation
- Accompagnement à certains gestes techniques
- Adhésion du patient au projet thérapeutique
- Echanges / partages d'expérience
- Crée du lien (médecin-IDE-ergo-kiné…)
- Optimisation des prises en charge (gain de temps en cicatrisation)
- Reconnaissance professionnelle, évolution et développement des professions

Le rôle IDE dans la télémédecine et les plaies

<u>Pré-requis</u>:
-DU Plaies et cicatrisation
-Protocole de coopération
-Formation aux outils
-Formation continue

<u>Lors de la téléconsultation</u>:
-Connexion (invitation)
-Discussion/échange avec l'équipe
-Prendre les photos/DPI
-Traçabilité dans tableau de suivi
-Rédaction du CR
-Staff médical



ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

Service émetteur : Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Démocratie en Santé et Qualité
Pôle Qualité

Affaire suivie par : Myriam BONNERRE
Courriel : myriam.bonnerre@ars.sante.fr

Téléphone : 02 22 06 73 18
Télécopie : 02 99 30 59 03

Madame la Directrice
54, rue Saint Hélier
CS 74330
35043 RENNES Cedex

Réf. : HG-MLR-MB/2018-20-03
P. J. : 1

Date : 29 MARS 2018

Objet : Notification portant autorisation pour la mise en œuvre d'un protocole autorisé en région Bretagne.

Madame la Directrice,

Vos équipes m'ont transmis une demande en vue de compléter l'équipe adhérent au protocole de coopération « Evaluation et suivi des plaies et /ou retard à la cicatrisation par un IDE expert en plaies et cicatrisation dans le cadre d'un réseau pouvant fonctionner en télémédecine», en application des articles L.4011-1 à L.4011-3 du code de la santé publique.

Après m'être assuré de la complétude du dossier, je vous informe que nous avons enregistré la demande d'adhésion pour le protocole sus-cité et que cela vaut autorisation pour:

- Le Docteur Aurélie DURUFLE-TAPIN médecin, délégant
- Le Docteur Marie- Christine CRISTINA, médecin, délégant
- Le Docteur Sandrine ROBINEAU-BENEUX, médecin, délégant
- Le Docteur Benoit NICOLAS, médecin, délégant
- Madame Amélie CHOPIN, infirmière, déléguée
- Madame Andrée ALLAIN, infirmière, déléguée
- Monsieur Lomig LE BIHAN, infirmier, délégué.

Vous trouverez ci-joint les notifications d'adhésion les concernant et permettant la mise en œuvre du protocole par ces professionnels de santé.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la mise en place de ce protocole de coopération, je vous rappelle qu'il vous incombe de nous fournir, à la fin de chaque année civile, au plus tard le 30 janvier de l'année suivant et durant les 2 premières années, un bilan des résultats quantitatifs et qualitatifs de la mise en œuvre du protocole sus-cité.

De même, il vous appartient, tout au long de l'année, de me signaler les événements indésirables et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du protocole.

Rôle Ide et Coopération de soin

Lors de la téléconsultation:

-Connexion (invitation)

-Discussion/échange avec l'équipe

-Prendre les photos/DPI

-Traçabilité dans tableau de suivi

-Rédaction du CR

-Staff médical

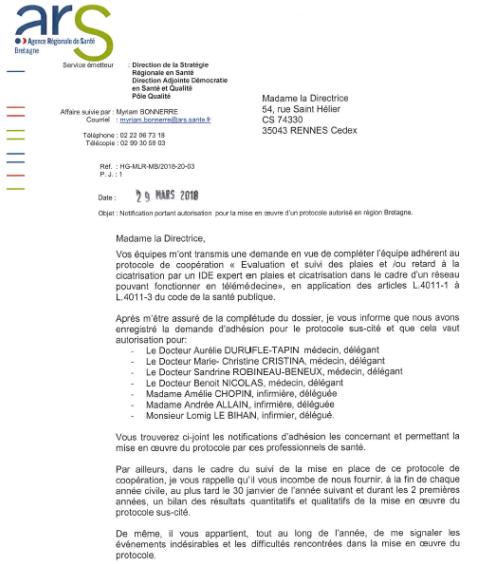
Pré-requis:

-DU Plaies et cicatrisation

-Protocole de coopération

-Formation aux outils

-Formation continue



ars Agence Régionale de Santé Bretagne

Service émetteur : Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Démocratie en Santé et Qualité
Pôle Qualité

Affaire suivie par : Myriam BONNERRE
Courriel : myriam.bonnerre@ars.sante.fr

Téléphone : 02 22 06 73 18
Télécopie : 02 99 30 68 03

Madame la Directrice
54, rue Saint Hélier
CS 74330
35043 RENNES Cedex

Réf. : HG-MLR-MB/2018-20-03
P.J. : 1

Date : 29 MARS 2018

Objet : Notification portant autorisation pour la mise en œuvre d'un protocole autorisé en région Bretagne.

Madame la Directrice,

Vos équipes m'ont transmis une demande en vue de compléter l'équipe adhérent au protocole de coopération « Evaluation et suivi des plaies et /ou retard à la cicatrisation par un IDE expert en plaies et cicatrisation dans le cadre d'un réseau pouvant fonctionner en télémédecine», en application des articles L.4011-1 à L.4011-3 du code de la santé publique.

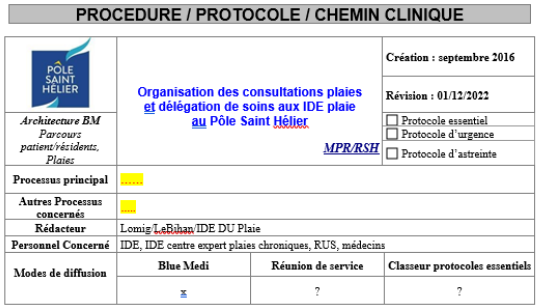
Après m'être assuré de la complétude du dossier, je vous informe que nous avons enregistré la demande d'adhésion pour le protocole sus-cité et que cela vaut autorisation pour:

- Le Docteur Aurélie DURUFLE-TAPIN médecin, délégant
- Le Docteur Marie- Christine CRISTINA, médecin, délégant
- Le Docteur Sandrine ROBINEAU-BENEUX, médecin, délégant
- Le Docteur Benoit NICOLAS, médecin, délégant
- Madame Amélie CHOPIN, infirmière, déléguée
- Madame Andrée ALLAIN, infirmière, déléguée
- Monsieur Lomig LE BIHAN, infirmier, délégué.

Vous trouverez ci-joint les notifications d'adhésion les concernant et permettant la mise en œuvre du protocole par ces professionnels de santé.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la mise en place de ce protocole de coopération, je vous rappelle qu'il vous incombe de nous fournir, à la fin de chaque année civile, au plus tard le 30 janvier de l'année suivant et durant les 2 premières années, un bilan des résultats quantitatifs et qualitatifs de la mise en œuvre du protocole sus-cité.

De même, il vous appartient, tout au long de l'année, de me signaler les événements indésirables et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du protocole.



PROCEDURE / PROTOCOLE / CHEMIN CLINIQUE

PÔLE SAINT HÉLIER *Architecture BM* *Parcours patient/résidents, Plaies*	**Organisation des consultations plaies et délégation de soins aux IDE plaie au Pôle Saint Hélier** *MPR/RSH*	**Création : septembre 2016** **Révision : 01/12/2022** ☐ Protocole essentiel ☐ Protocole d'urgence ☐ Protocole d'astreinte
Processus principal		
Autres Processus concernés		
Rédacteur	Lomig LeBihan/IDE DU Plaie	
Personnel Concerné	IDE, IDE centre expert plaies chroniques, RUS, médecins	

Modes de diffusion	**Blue Medi**	**Réunion de service**	**Classeur protocoles essentiels**
	x	?	?

I. Objet

Fluidifier le circuit de la prise de rendez auprès de l'équipe IDE plaie du centre expert plaie.
Décrire l'organisation des soins dans le cadre de la délégation de soins des médecins référents plaies aux IDE du centre expert plaie.

II. Domaine d'application

Centre expert plaies chroniques / CPC

III. Responsabilité

Docteurs Robineau, Duruflé et Le Meur. RUS

IV. Document de référence

Coopération entre professionnels de santé, réseau CICAT-LR mars 2013, publié au journal officiel le 3 mars 2021

V. Document associé

Protocole de coopération, document de validation par ARS

VI. Description

1/ Consultation plaie en hospitalisation complète / hôpital de jour / centre expert plaie :

- **Pour un patient connu du pôle** : validation obligatoire par le médecin responsable de l'activité du centre plaie (un médecin par semaine, semaines 1 et 5 : Dr Duruflé, semaine 2 : Dr Le Meur, semaines 3 et 4 : Dr Robineau) ou du médecin référent du patient si connu de l'établissement. L'IDE demandeur, la secrétaire ou l'infirmer du centre expert ajoute un rendez-vous (acte de consultation) dans l'agenda HM « IDE TLM » en choisissant s'il s'agit d'une consultation plaie HC ou HJ et s'il s'agit d'un nouveau patient ou d'un suivi.
- **Pour un patient non suivi dans l'établissement** : L'IDE du centre expert évalue l'indication d'organiser ou non une consultation physique au pôle, une téléconsultation ou une télé-expertise (via Omnidoc) et en réfère au médecin référent du centre expert en cas de doute ou de situation justifiant d'un avis médical urgent. Il organise ensuite l'acte au centre expert (cst, TLM ou TLE) et le planifie sur HM en s'assurant d'avoir recueilli lors de la sollicitation les informations nécessaires (Cf. fiche de renseignement avis plaie) :
 - Nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et adresse du patient
 - Noms des professionnels de proximité ressources : médecin traitant, cabinet IDE libéral
 - S'assurer auprès du demandeur que soit fourni ou que le patient apporte un courrier médical de demande et les résultats des différents examens médicaux à sa disposition
 - Récupérer un numéro de téléphone portable ou adresse mail pour envoi du lien de connexion en cas de téléconsultation

 Les modalités de sollicitation d'un avis sont multiples : appel téléphonique, mail, Omnidoc.

2/ Actions réalisés suite à une consultation :

Un avis est donné en termes de prise en charge globale :
- En HC : formulaire de transmissions avec alerte au médecin référent, fiche de diagnostic et de suivi des plaies complétés par l'IDE de service, bilan initial de plaie réalisé en systématique par l'IDE de service ou l'IDE plaie, photographies de plaie intégrées dans HM par l'IDE équipe plaie (Cf.protocole Suivi des plaies par photographies). Si besoin, accompagnement de l'équipe à la réalisation du soin (détersion, pose de compression, TPN). Les IDE plaies sont joignables entre 9h et 17h pour toute question sur le poste 3155.
- EN HJ ou dans le cadre du centre expert plaies chroniques : Courrier de transmissions, compte-rendu médical, ordonnances, coordination de la prise en charge : IDE équipe plaie et/ou médecin référent (Cf. de délégation de soins)
- En cas de situation complexe et/ou urgente, avis médical auprès du médecin référent de la semaine par téléphone. Staff du centre expert plaies une fois par semaine.

VII. Délégation de soins : actes de prescription délégués

Niveau d'expertise	Junior (DU sans expérience clinique ou expérience clinique sans DU)	Senior (= DU et expérience clinique)	Expert (L Lebihan et A Chopin = expert plaies)
DM pansements génériques	X	X	X
DM pansements en noms de marques		X	X
TPN : pose de l'indication et préconisation en termes de paramétrage, prescription par médecin hospitalier		X	X
Autres dispositifs :			
CHUT (chaussures thérapeutiques à usage temporaire)		X	X
Compression veineuse		X	X
Chaussons de décharge		X	X
Supports hors catégorie 3 (air motorisé)	X	X	X
Médicaments :			
Anesthésie local (lidocaïne spray ou gel)		X	X
Dermocorticoïdes			X
Flammazine			X
Examens Complémentaires :			
Radiographie			X
Echo Doppler artério-veineux			X
Echographie des parties molles			X
Bilans biologiques			X
Prélèvement de plaie			X
Réalisation d'un IPS		X	X
Gestes :			
Détersion mécanique de la fibrine	X	X	X
Nécrosectomie		X	X
Exérèse os (sous réserve d'une validation médical systématique)			X
Effilochage tendon (sous réserve d'une validation médical systématique)			X
Activités centre expert plaie :			
Télé-expertise ou téléconsultation			X
Bon de transport		X	X

VIII. Processus de validation des compétences IDE

Processus de validation des compétences :

1/ Junior :
- DU plaies et cicatrisation et cicatrisations mais moins d'un an d'expérience clinique dans un service accueillant des patients porteurs de plaies ou au moins 3 ans d'expérience clinique dans un service accueillant des patients porteurs de plaies sans DU plaies et cicatrisation
- Membre actif de la commission plaie et cicatrisation de l'association Saint Hélier

2/ Sénior :
- DU plaies et cicatrisation et minimum 1 an d'expérience clinique dans un service recevant des plaies (escarres, ulcères, plaies chirurgicales…)
- Communications orales
- Publications
- Maintien des compétences : participation à au moins 2 congrès spécialisés dans les plaies / an
- Validation du niveau d'expertise par les experts et les médecins référents du centre plaies
- Membre actif de la commission plaie et cicatrisation de l'association Saint Hélier
-

3/ Expert :
- DU plaies et cicatrisations et au moins 3 ans d'expérience clinique dans un service accueillant des patients porteurs de plaies
- Inscription au protocole de coopération 51 « Evaluation et suivi de plaies complexes et/ou à retard de cicatrisation en plaies et cicatrisation dans le cadre d'un réseau pouvant fonctionner en télémédecine »
- Communications orales
- Publications
- Implication auprès de sociétés savantes, organismes de formation, accueil de stagiaires en qualité de tuteur de stage
- Maintien des compétences : participation à au moins 3 congrès spécialisés dans les plaies / an
- Membre actif de la commission plaie et cicatrisation de l'association Saint Hélier

Comité de rédaction	**Validation par le responsable thématique**	**Validation**
Lomig LE BIHAN Amélie CHOPIN Aurélie DURUFLE	Prénom/NOM/Fonction	☐ Service Qualité/Gestion des Risques ☐ Direction générale ☐ Direction médicale
		Date : X/X/XXXX
Signature(s) :	**Signature(s) :**	**Signature(s) :**

Historique du document		
	Motifs	**Date : X/X/XXXX**
Version 1	☐ Corrections mineures ☐ Réglementation ☐ Reco de bonnes pratiques ☐ REX/RMM ☐ EI ☐ Evaluation interne ☐ Evaluation externe ☐ Changement organisationnel	☐ Service Qualité/Gestion des Risques ☐ Direction générale ☐ Direction médicale

En pratique

Centre expert plaies:

- Ligne direct lundi vendredi 9h-17h: Consultation physique ou TLM
- Demande via Omnidoc : TLE, TLM ou consult

- Envoi du CR en direct dans Omnidoc, si TLM aux différents professionnels de proximité (médecin traitant, IDE, spécialiste…), si consultation papier + CR

- Si besoin d'avis spécialisé: CHU Rennes (IDE/dermato dédiés) Omnidoc interne

- Si besoin d'aller vers: HAD 35 (IDE dédiée) pour avis d'expertise/soin technique à domicile + formation des équipes gratuite



Cas concret : Consultation physique

Antécédents :

- SEP secondairement progressive, tétraparésie spastique.
- Lithiase urinaire.
- Pyélonéphrite, infections urinaires à répétition

Autonomie :

- Dépendance totale pour les actes de la vie quotidienne.
- Alitée sur Matelas à air.
- Sonde à demeure et EMS tous les 2 jours.



Appel du médecin traitant pour avis plaie suite à l'apparition d'une escarre ischiatique droite de stade IV d'évolution rapidement défavorable. Poursuite des levers, CRP 300, hyperthermie.









HC:
-IRM/Biopsie
-ATB IV
-Décharge
-Détersion

Compte-rendu de la Téléconsultation Plaies - Escarres

Identification Patient

Nom d'usage [redacted]
Prénom : Fl[redacted]
Sexe : Féminin
Date de naissance : 06/02/1950
Age : 68 ans
Commune de naissance : [redacted]
BRETAGNE

Paramètres de l'acte

Date de la demande : 25/08/2018 **Date du CR :** 28/08/2018

Consentement du patient : Oui , recueilli [redacted] Christophe , GPT LIBERAUX T5 , date de création de la demande : 25/08/2018 13:30

Requérant	Requis
Structure : GPT LIBERAUX T5	**Structure de rattachement de la prise en charge :** PMPR SAINT HELIER
Professionnel de santé : [redacted]	**Professionnel de santé :** CHOPIN Amélie Infirmier

Date et Heure du Rendez-vous pris : 28/08/2018 10:00 à 10:30 Participants [redacted]

Motif de la demande

Suivi d'escarre sacrée et ischiatique droite

Participants

Présents sur site requérant [redacted]
Présent sur site requis : Amélie Chopin
Heure de début/fin : 10h05/10h30

Notes de consultation

Destinataires du CR : Dr [redacted], médecin généraliste à la Mézière, Cabinet IDE [redacted]

Contexte actuel :
Levers au fauteuil le weekend en systématique et 1 ou 2 fois en semaine de : 2 à 3h30

Protocole de soins en cours :
Ischion droit et zone fessière : Biatain alginate recouvert de compresses de gaze et bourdonnet
Sacrum : Biatain alginate recouvert d'un resposorb

Diagnostics

Evaluation des plaies : Amélioration de l'ischion et de la plaie fessière, légère dégradation de la plaie sacrée.
L'ischion droit est bourgeonnant tonique, à plan, les exsudats sont modérés,(pansement trempé au retrait) et la peau périphérique est saine.Mesure = 2 x 1.2 cm.
La zone fessière est quasi cicatrisée reste une fissure de 0.2cm en cours d'épidermisation avec des exsudats légers et une peau périphérique saine.
Le sacrum est plus creusant, bourgeonnant, les exsudats sont modérés mais bien gérés par le superabsorbant. La peau périphérique présente une lésion liée à un adhésif.Mesure 4.5 x 2.3cm p=1.2cm d=0.5 à 1cm

Evaluation de la douleur : aucune

Prescriptions

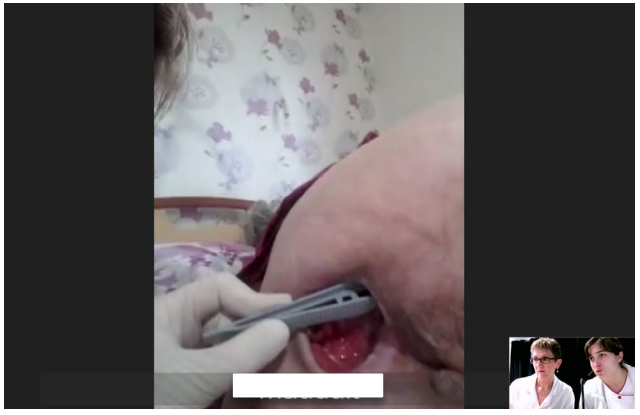
Vigilance sur les temps de lever au fauteuil, qui doivent rester occasionnels et sur un temps ne dépassant pas 2h.
Continuer les postures au lit en position hamac et alternance de position latérale.
Poursuite de la même prise en charge locale et générale

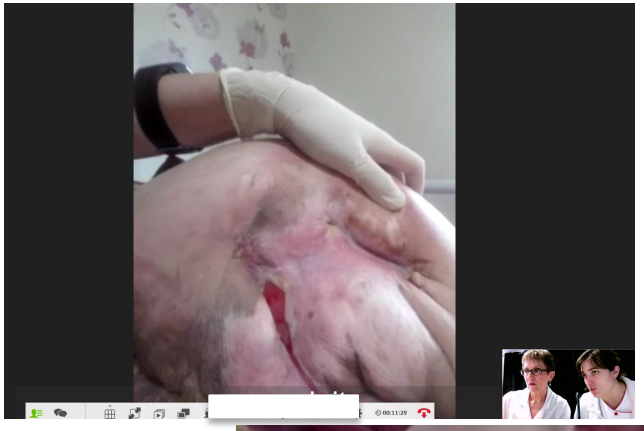
Conclusion

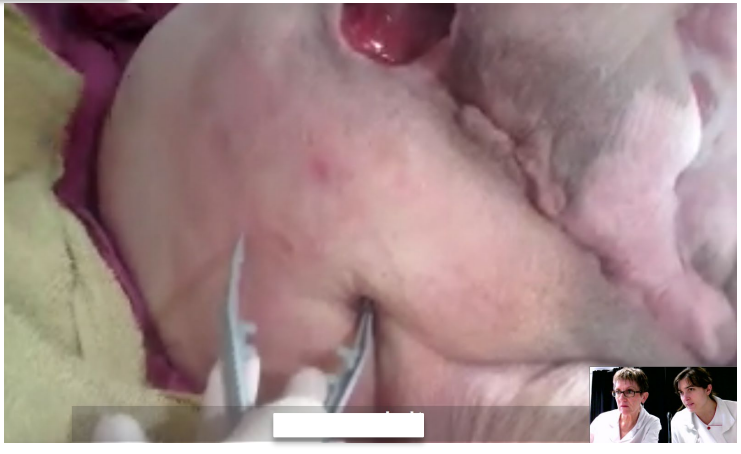
GCS e-Santé BRETAGNE [redacted]

Amélioration de l'escarre ischiatique droite et fessière
Légère dégradation de l'escarre sacrée
Maintenir les postures au lit pour l'obtention de la cicatrisation

Cas concret : Suivi en TLM



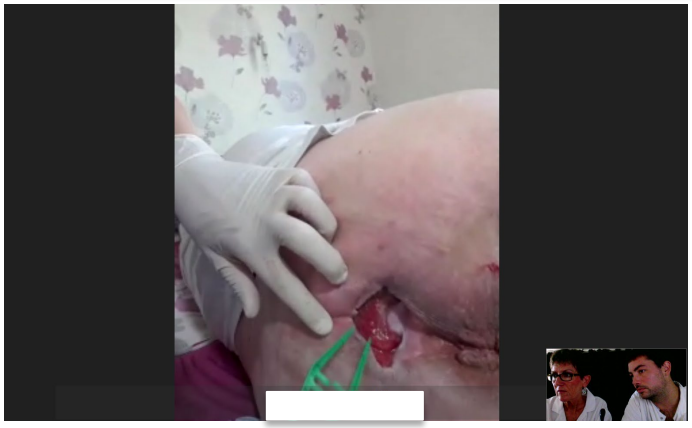


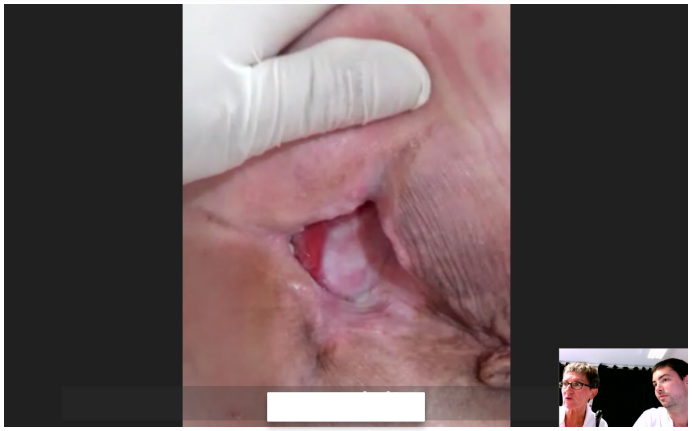


3ème TLM

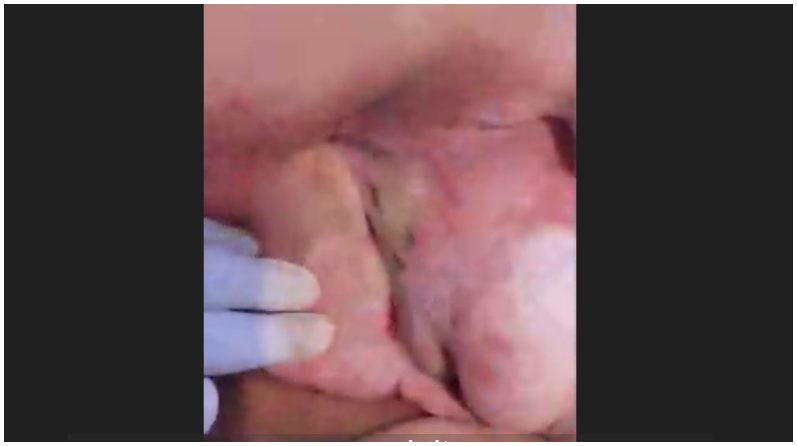
4ème TLM

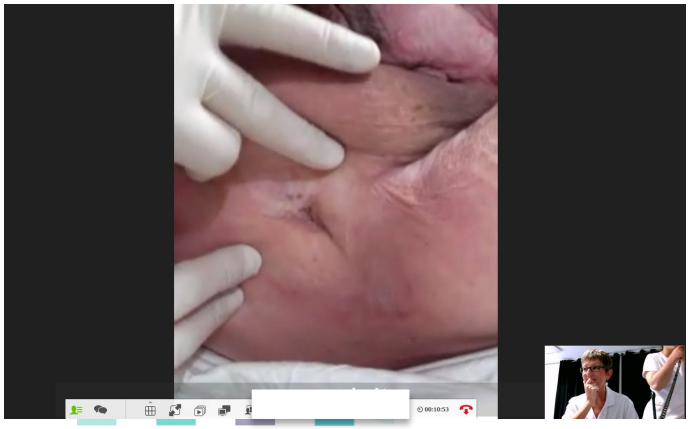
Cas concret

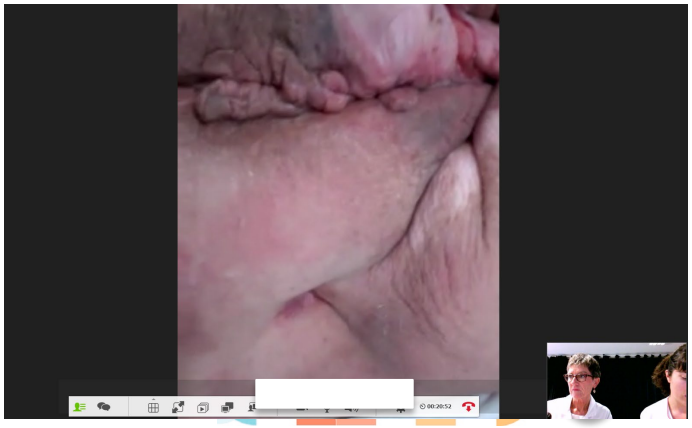












Télé-expertise

omnidoc

REQUIS
Mes avis
Pôle Saint-Hélier

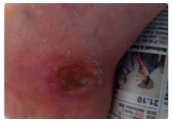
REQUÉRANT
Mes demandes
Mes contacts 4
Annuaire

L. Le Bihan
Paramètres
Aide

Patient ayant déjà bénéficié d'un suivi ailleurs ? chu de rennes

Elément important :
angioplastie poplitée gauche au ballon actif en cross over en mai 2021
plaie au niveau interne qui a été vu par le CHU en avril 2022 avec preconisation de mettre urgostart mais arret car plaie trop creuse donc aucune efficacité urgostart

SKM_C3320i2302210816O.pdf
SKM_C3320i2302210817O.pdf

Lomig Le Bihan
21 février, 09:26

Bonjour,

Merci pour ces informations concernant Madame Roulin.
Pour récapituler notre échange téléphonique:
- Mme a des douleurs importantes malgré la prise d'acupan et de doliprane, jour comme nuit majorées à la réfection des pansements
- lésion peu évolutives malgré les soins locaux (urgostart+)
- madame maintien une certaine autonomie, marche seule dans la résidence (périmètre approximativement 100m)
- Mme n'a pas bénéficié de nouvelle consultation vasculaire au CHU (dernière en mai 2022)
- Pas de doppler artériel récent.
Afin de pouvoir réorienter votre demande à l'équipe de vasculaire du CHU, je vous propose de prendre contact avec le médecin traitant de madame afin d'organiser rapidement un doppler artériel en vue de ce nouvel avis vasculaire (je renverrai directement la demande via Omnidoc). En cas de difficultés à obtenir un doppler artériel dans un délai court, merci de nous recontacter au centre plaie afin que nous puissions tenter de trouver un rdv plus rapidement.

Bien cordialement

Lomig Le Bihan

Compte rendu | Facturation

Patient
[redacted]

Requérant
Valérie Le Marre (Chateaugiron)
Infirmier
0299376346

Destinataire
Pôle Saint-Hélier
Centre expert Plaies chroniques

Participant
Lomig Le Bihan
Ajouter un participant

Valérie Le Marre (Chateaugiron)
2 mars, 16:50

Bonjour
Je vous joint le cr du doppler que Madame a passé ce jour.
Cordialement

cr_doppler_mme_roulin.pdf

Lomig Le Bihan
3 mars, 14:06

Bonjour,

Merci de votre retour. J'ai transféré votre demande auprès de l'équipe du CHU et vous tiendrai informés de leur préconisations.

Lomig

REQUIS
Mes avis
Pôle Saint-Hélier

REQUÉRANT
Mes demandes
Mes contacts 4
Annuaire

Lomig Le Bihan
3 mars, 14:02

Bonjour Clémence,

Merci de trouver ci joint une demande d'avis concernant Mme Roulin, vivant à l'EHPAD de Chateaugiron, qui a déjà été suivi en vasculaire au CHU par le Dr.Clochard et dont le doppler d'hier met en évidence une aggravation de la problématique vasculaire (différents CR en PJ).

Lomig

CR_Teleexpertise_04547d87_2023-03-02roulin.pdf

Clémence Saillard
3 mars, 14:27

Bonjour Lomig,

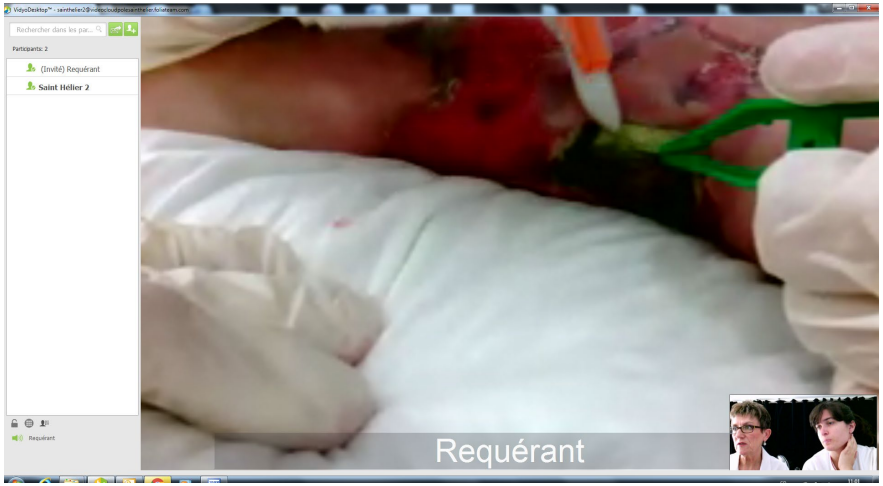
Cela vaut le coup qu'elle soit vue en vasculaire.
Les filles, est ce que vous pourriez lui prendre une consultation en vasculaire?

Merci :)

Clémence

La téléassistance médicale: angiodermite nécrosante





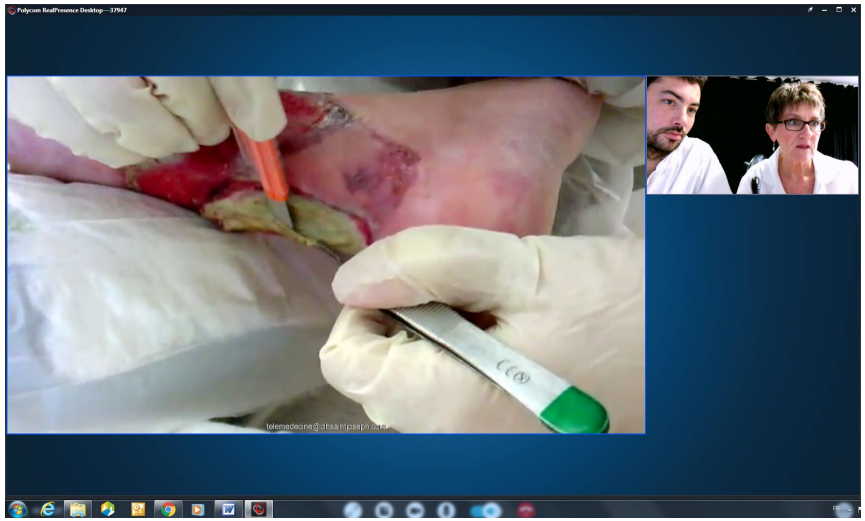




La téléassistance médicale: angiodermite nécrosante







2ème consultation

La téléassistance médicale: angiodermite nécrosante





3ème consultation





4ème consultation

CONCLUSION

Les centres de cicatrisation devraient permettre de :

- Faciliter l'accès au soins et à l'expertise
- Diffuser les bonnes pratiques, formation++
- Utiliser de nouvelles organisations (IPA, protocoles de coopération…)
- Expérimenter de nouveaux modèles de parcours de soins (tarification au parcours?)

Comment peut-on tous mieux travailler ensemble?

